



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Quarante-neuvième session

Katowice, 2-8 décembre 2018

Point X de l'ordre du jour provisoire

**Sixième dialogue sur l'Action pour l'autonomisation
climatique**

Rapport de synthèse du secrétariat

Résumé

Le sixième dialogue sur l'Action pour l'autonomisation climatique s'est tenu pendant la quarante-huitième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, les 8 et 9 mai 2018. Des représentants des Parties, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, des médias et d'autres acteurs concernés ont échangé des bonnes pratiques et des enseignements à retenir concernant la sensibilisation du public, la participation publique et l'accès public aux informations dans le domaine des changements climatiques et la coopération internationale qui s'y rapporte. En outre, le dialogue a compris un débat sur la prise en compte des questions de genre dans la mise en œuvre de l'Action pour l'autonomisation climatique.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–6	3
A. Historique et mandat.....	1–5	3
B. Mesure que pourrait prendre l’Organe subsidiaire de mise en œuvre.....	6	3
II. Délibérations	7–12	4
III. Résumé des exposés et des débats.....	13–46	4
A. Ouverture du sixième dialogue sur l’Action pour l’autonomisation climatique	13–16	4
B. Séance I : la sensibilisation du public et la coopération internationale qui s’y rapporte	17–25	5
C. Séance II : la participation du public, l’accès de la population à l’information et la coopération internationale qui s’y rapporte	26–43	8
D. Clôture du sixième dialogue sur l’Action pour l’autonomisation climatique	44–46	12
IV. Prochaines étapes	47	13
Annexe		
Agenda for the 6 th Dialogue on Action for Climate Empowerment		14

I. Introduction

A. Historique et mandat

1. Réaffirmant l'importance de l'éducation, de la formation, de la sensibilisation du public, de la participation publique et de l'accès public aux informations concernant les changements climatiques et de la coopération internationale qui s'y rapporte pour atteindre l'objectif ultime de la Convention et pour mettre effectivement en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation, la Conférence des Parties (COP), à sa dix-huitième session, a adopté le programme de travail de Doha sur l'article 6 de la Convention¹.

2. Par ailleurs, la COP a demandé à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) d'intensifier les travaux relatifs à l'article 6 de la Convention en organisant chaque année un dialogue en cours de session avec la participation des Parties, de représentants des organes compétents au titre de la Convention et de spécialistes, de praticiens et d'acteurs concernés pour mettre en commun leur expérience et échanger des idées, des bonnes pratiques et des enseignements à retenir concernant l'exécution du programme de travail de Doha².

3. La COP a décidé que, aux fins de l'organisation du dialogue sur l'Action pour l'autonomisation climatique³, les six éléments de l'article 6 de la Convention seraient regroupés en deux domaines d'intervention, dont l'examen alternerait d'une année sur l'autre. Le premier domaine comprend l'éducation et la formation, et le second la sensibilisation du public, la participation publique et l'accès public aux informations. La coopération internationale est considérée comme un thème transversal recouvrant les deux domaines⁴.

4. En outre, la COP, à sa vingt-troisième session, a adopté un plan d'action en faveur de l'égalité des sexes⁵, qui invite les Parties à instaurer, au titre de l'Action pour l'autonomisation climatique, un dialogue sur la façon dont les Parties et les organisations ayant le statut d'observateur ont encouragé l'intégration systématique de l'éducation, de la formation, de la sensibilisation, de la participation du public et de l'accès public à l'information dans une optique participative et favorisant l'égalité des sexes, du niveau national au niveau local, dans toutes les activités d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci entreprises en vertu de la Convention et de l'Accord de Paris, y compris dans la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national et la formulation de stratégies à long terme de développement à faible émission de gaz à effet de serre⁶. Le sixième dialogue sur l'Action pour l'autonomisation climatique (ci-après dénommé le « dialogue ») a compris un volet sur les questions de genre pour faire suite à la demande faite aux Parties.

5. La COP a demandé au secrétariat d'établir un rapport succinct sur chaque session du dialogue mentionné au paragraphe 2 ci-dessus⁷.

B. Mesure que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

6. Le SBI voudra peut-être examiner les éléments recueillis dans le présent rapport et décider des dispositions à prendre en conséquence.

¹ Décision 15/CP.18, préambule et par. 1.

² Décision 15/CP.18, par. 9.

³ Dans le cadre de l'examen intermédiaire du programme de travail de Doha, sur recommandation du SBI à sa quarante-quatrième session, la COP a décidé à sa vingt-deuxième session que les efforts liés à l'application de l'article 6 de la Convention seraient désormais dénommés « Action pour l'autonomisation climatique » (décision 17/CP.22, par. 14).

⁴ Décision 15/CP.18, par. 10.

⁵ Décision 3/CP.23.

⁶ Décision 3/CP.23, tableau 1, activité A.2.

⁷ Décision 15/CP.18, par. 12.

II. Délibérations

7. Le dialogue a eu lieu les 8 et 9 mai 2018, pendant la quarante-huitième session du SBI. Il s'est intéressé au second domaine d'intervention mentionné au paragraphe 3 ci-dessus : la sensibilisation du public, la participation publique, l'accès public aux informations concernant les changements climatiques et la coopération internationale qui s'y rapporte, ainsi que l'intégration systématique des considérations de genre dans l'Action pour l'autonomisation climatique.

8. Plus de 100 représentants des Parties, d'organisations intergouvernementales, d'organisations non gouvernementales (ONG) des médias et d'autres acteurs concernés ont participé au dialogue et ont échangé des bonnes pratiques et des enseignements à retenir concernant la sensibilisation du public, la participation publique, l'accès public aux informations et la coopération internationale qui s'y rapporte, ainsi que sur la prise en compte des questions de genre dans la mise en œuvre de l'Action pour l'autonomisation climatique.

9. Le Président du SBI, M. Emmanuel Dlamini, a présidé la réunion, aidé par les cofacilitateurs du dialogue, M. Paulo Jose Chiarelli, du centre national brésilien de liaison pour la Convention et M^{me} Emma Letellier, du centre national français de liaison pour la Convention pour les questions de genre et les changements climatiques.

10. La réunion a été divisée en deux séances de travail de trois heures, chacune portant sur l'un des deux thèmes suivants :

- a) La sensibilisation du public et la coopération internationale qui s'y rapporte ;
- b) La participation publique et l'accès public aux informations et la coopération internationale qui s'y rapporte.

11. Chaque séance de travail a débuté par une série d'exposés, suivie de débats en groupe de travail sur les principaux sujets concernant les deux thèmes abordés. Les débats des groupes de travail ont été animés par des experts des changements climatiques et des questions de genre de plusieurs organisations.

12. Le programme de la réunion figure en annexe. Tous les exposés⁸ et les retransmissions à la demande sur le Web des séances du 8 mai⁹ et du 9 mai¹⁰ sont disponibles sur le site Web de la CCNUCC. Un article sur le dialogue peut également être consulté sur la page de la CCNUCC consacrée aux nouvelles¹¹.

III. Résumé des exposés et des débats

A. Ouverture du sixième dialogue sur l'Action pour l'autonomisation climatique

13. La réunion a été ouverte par les cofacilitateurs du dialogue, qui ont souhaité la bienvenue aux participants.

14. Une allocution de bienvenue a été prononcée par M^{me} Patricia Espinosa, Secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui a souligné que les changements climatiques étaient un problème fondamental pour les générations actuelles et futures. Elle a rappelé que, même si les négociations dépendaient de la volonté des pays, les gouvernements nationaux à eux seuls ne pouvaient pas résoudre ce problème et que la participation d'acteurs autres que les Parties était donc indispensable. Le fait d'inclure les différents avis, points de vue et domaines d'intérêt de multiples acteurs

⁸ Disponibles à l'adresse : <https://unfccc.int/event/6th-dialogue-on-action-for-climate-empowerment>.

⁹ Disponibles à l'adresse : <https://unfccc-sb48.cloud.streamworld.de/webcast/6th-dialogue-on-action-for-climate-empowerment-p-2>.

¹⁰ Disponibles à l'adresse : <https://unfccc-sb48.cloud.streamworld.de/webcast/6th-dialogue-on-action-for-climate-empowerment-p-3>.

¹¹ Voir <https://unfccc.int/news/public-information-engagement-welcome-point-of-agreement-at-climate-negotiations>.

comme les jeunes, les communautés autochtones, le secteur privé et les chercheurs peut accélérer l'action climatique. M^{me} Espinosa a encouragé les participants à œuvrer ensemble à rendre le monde plus respectueux de l'environnement et pour que chacun prenne conscience qu'il est urgent de lutter contre les changements climatiques.

15. Le Président de la vingt-troisième session de la COP et Premier Ministre des Fidji, M. Frank Bainimarama a également prononcé une allocution de bienvenue. Il a souligné que le dialogue dans l'esprit de Talanoa était une étape importante en vue de la prise de mesures décisives et a relevé que raconter et écouter des histoires vraies pouvaient contribuer à déterminer comment mettre en place des mesures afin de répondre plus efficacement aux problèmes que constituaient les changements climatiques. Il a dit que les pays, les autorités infranationales, les régions, la société civile, le secteur privé et tout un chacun pouvaient être des exemples et être à l'origine de mesures significatives, décisives et durables. Il a rappelé que les Fidji avaient été frappées par plusieurs cyclones consécutifs, qui avaient emporté des vies, laissé des personnes sans logement et détruit des infrastructures. Selon lui, ceux qui ont été témoins des effets des changements climatiques n'ont pas besoin d'être convaincus tandis que les personnes qui sont, d'une certaine manière, loin de ce problème doivent encore l'être et, il s'est dit fier des efforts de son pays pour organiser le premier Forum de la jeunesse sur l'Action pour l'autonomisation climatique¹², qui s'était tenu en avril 2018 à Bonn (Allemagne), dans le but d'encourager la participation des jeunes et de renforcer la prise en compte des questions de genre dans le processus international relatif au climat.

16. M. Dlamini a souligné dans son allocution liminaire que l'article 6 de la Convention et l'article 12 de l'Accord de Paris étaient essentiels pour permettre un développement à faible émission de carbone et parvenir à la résilience aux changements climatiques. L'Action pour l'autonomisation climatique vise à transformer les valeurs et les comportements et à renforcer la participation publique aux prises de décisions. L'intervenant a rappelé que le dialogue sur l'Action pour l'autonomisation climatique offrait un espace pour partager des données d'expérience, des bonnes pratiques et des approches permettant de résoudre les problèmes. Il a également souligné que les résultats du dialogue contribueraient à l'examen final du Programme de travail de Doha en 2020 et renforceraient la mise en œuvre du Plan d'action pour l'égalité des sexes. Il a conclu en annonçant que le SBI avait recommandé la première décision du programme de travail de l'Accord de Paris sur les « moyens de développer l'éducation, la formation, la sensibilisation, la participation du public et l'accès de la population à l'information »¹³.

B. Séance I : la sensibilisation du public et la coopération internationale qui s'y rapporte

1. Exposés

17. Des exposés ont été faits sur les bonnes pratiques et les enseignements à retenir concernant la sensibilisation du public et la prise en compte des questions de genre, sur l'Action pour l'autonomisation climatique et sur la coopération internationale qui s'y rapportait. Un représentant de Climate Outreach¹⁴, une organisation active dans la communication sur le climat qui met en lien la recherche sociale et la pratique, a présenté les enseignements tirés sur la sensibilisation aux changements climatiques et la diffusion de messages à leur sujet. Il a dit qu'il était indispensable de communiquer efficacement pour que le public participe à l'action climatique, mais il a relevé que la communication sur les changements climatiques était un exercice difficile car ceux-ci étaient considérés comme un problème scientifique complexe et lointain. Il a présenté des principes tirés d'un manuel sur la communication de la science¹⁵ destiné au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, qui préconisaient notamment de parler de situations concrètes et pas de notions abstraites ; de faire des liens avec ce qui était important pour le public cible ; de raconter des histoires vraies et d'utiliser des moyens de communication visuelle adaptés. De

¹² Voir <https://unfccc.int/topics/education-youth/youth-engagement/ace-youth-forum>.

¹³ FCCC/SBI/2018/9/Add.1, p. 5 à 6.

¹⁴ Voir <https://climateoutreach.org/>.

¹⁵ Disponible à l'adresse : <https://climateoutreach.org/resources/ipcc-communications-handbook>.

plus, il a expliqué que les messages devraient répondre aux besoins, aux valeurs et aux contextes particuliers de chaque public cible. L'orateur a souligné que la recherche sociale montrait que les femmes, qui étaient plus durement touchées par les changements climatiques, se sentaient moins capables que les hommes de lutter contre ce phénomène. Ainsi, la communication adaptée aux femmes, aux groupes confessionnels, aux jeunes et aux communautés marginalisées est un élément fondamental de la solution. L'orateur a proposé de suivre et d'évaluer les effets de la communication sur le climat.

18. Une représentante de *Diverse Voices and Action for Equity*¹⁶, une organisation locale de femmes, a fait un exposé sur des démarches menées par des femmes concernant la justice sociale, économique, écologique et climatique. Cette organisation utilise des approches intersectorielles qui établissent des liens entre les changements climatiques et d'autres sujets comme la sécurité alimentaire, la violence, la réduction des risques de catastrophes et les droits de l'homme pour faire participer les femmes marginalisées à l'action climatique. L'oratrice a recensé les difficultés suivantes que les communautés locales rencontrent dans la lutte contre les changements climatiques : le manque d'informations, le manque de consultations participatives lorsque des projets de développement sont mis en œuvre, le financement insuffisant et le manque de participation des femmes dans les prises de décisions. Elle a recommandé d'investir dans des mouvements sociaux, de démocratiser le savoir dans toute sa diversité et d'intégrer les questions de genre dans l'action climatique et les processus. Elle a souligné combien il importait d'inclure les communautés marginalisées et rurales dans les solutions relatives au climat. Elle a aussi rappelé que l'organisation avait organisé, en 2018, une session menée par les femmes Talanoa dans une communauté éloignée des Fidji, qui avait permis la participation de personnes qui, sans cela, n'auraient probablement jamais eu la possibilité de partager leurs histoires et de contribuer à l'établissement de solutions collectives.

19. Des représentants du groupe des ONG de jeunes (YOUNGO), qui comprend plus de 200 ONG dirigées par des jeunes et représente plus de 3 000 personnes, ont présenté les efforts déployés par les jeunes pour sensibiliser à l'action climatique et mobiliser des moyens d'action dans ce domaine. Parmi les efforts de YOUNGO, relevons la coorganisation du premier Forum des jeunes sur l'Action pour l'autonomisation climatique. Cet événement avait été proposé par le Président de la COP à sa vingt-troisième session et a été financé par le Gouvernement canadien avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le développement et du Secrétariat de la CCNUCC. Il a rassemblé des participants de plus de 70 pays et a donné lieu à des recommandations pour les négociations relatives à l'Action pour l'autonomisation climatique. Les représentants ont appelé l'attention sur l'importance qu'il y avait à inclure des éléments de l'Action pour l'autonomisation climatique dans les plans nationaux d'adaptation et à faire participer des jeunes et d'acteurs autres que les Parties à la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

2. Débats et conclusions des groupes de travail

20. Les participants ont été répartis en quatre groupes de travail.

a) Le groupe de travail 1 a débattu de la manière d'atteindre les populations et communautés éloignées ou marginalisées dans le cadre de la sensibilisation aux changements climatiques ;

b) Le groupe de travail 2 a examiné la façon de sensibiliser les communautés locales aux liens entre les questions d'égalité des sexes et les changements climatiques ;

c) Le groupe de travail 3 a discuté de la question de savoir comment utiliser la technologie (par exemple les médias sociaux, l'Internet, la radio) pour élargir la diffusion de renseignements sur les changements climatiques et leurs effets, ainsi que sur les solutions, compte tenu des différences d'accès et d'utilisation entre les hommes, les femmes, les garçons et les filles ;

d) Le groupe de travail 4 a débattu du recours à la coopération internationale pour sensibiliser le public et le faire participer à l'action climatique.

¹⁶ Voir <http://www.divafiji.com/>.

21. Le groupe de travail 1 a souligné combien il importait d'utiliser des approches et des méthodologies multiples promouvant une approche ascendante, mais aussi le dialogue et la communication interactive pour atteindre plus facilement les communautés marginalisées et permettre à celles-ci d'être entendues par les décideurs. Le groupe a rappelé que l'accès de la population à l'information était un droit fondamental. Il a recommandé de présenter les informations en tenant compte des besoins et des circonstances locaux et en utilisant les médias et moyens de communication existants comme les feuillets télévisés, les bandes dessinées et les spectacles, ainsi qu'en ayant recours à des ambassadeurs connus pour diffuser le message auprès de leurs admirateurs. Le groupe a recommandé de soutenir les groupes et les dirigeants communautaires et de leur donner les moyens d'agir pour renforcer leurs actions et a proposé, pour ce faire, d'enregistrer les organisations, de sensibiliser les donateurs pour qu'ils mettent à disposition des fonds, d'encourager la participation de la communauté aux prises de décisions et de créer des espaces comme le dialogue Talanoa où les pouvoirs publics et les acteurs autres que les Parties pouvaient engager des débats fructueux et trouver des solutions pour le climat. Il a aussi partagé une expérience sur l'obtention de contributions de communautés locales concernant le Plan d'action pour l'égalité des sexes.

22. Le groupe de travail 2 a souligné que les hommes et les femmes étaient touchés différemment par les changements climatiques parce que leurs rôles dans leurs communautés étaient différents, tout comme les moyens par lesquels ils recevaient des informations. Par exemple, dans certaines communautés rurales, les femmes n'écoutent pas la radio, n'utilisent pas les SMS et ne lisent pas les journaux. Par conséquent, le groupe a recommandé de mettre au point des stratégies de communication qui tiennent compte de la différence entre les sexes et contiennent des messages adaptés, d'utiliser les langues locales et de diffuser les informations par des moyens adaptés au contexte et à des moments opportuns pour atteindre les femmes. La communication entre pairs, les rassemblements de femmes, les médiateurs locaux et les programmes de mentorat ont été mentionnés comme moyens efficaces pour que les femmes prennent le commandement de l'action climatique. L'énergie, la sécurité alimentaire et l'eau ont été cités comme sujets qui pourraient être visés par les messages sur les changements climatiques destinés aux femmes.

23. Le groupe a fait remarquer que l'égalité des sexes requérait la participation active des hommes et des femmes et que, par conséquent, chacun devrait pouvoir avoir les moyens de devenir un champion de l'égalité des sexes dans sa communauté. Il a souligné l'importance de la prise en compte des questions de genre dans l'action climatique à tous les niveaux, par exemple en renforçant la sensibilisation des responsables politiques, en garantissant le respect de l'égalité des sexes dans les politiques et projets relatifs au climat, en organisant des formations communautaires sur le genre et en renforçant les capacités des femmes et des filles de mettre en œuvre l'action climatique. En outre, les universités et d'autres établissements d'enseignement ont été mentionnés comme de bons partenaires pour atteindre les communautés et assurer la prise en compte des questions de genre par l'inclusion de ce sujet dans les programmes scolaires.

24. Le groupe de travail 3 a recensé des difficultés telles qu'un accès à l'Internet de mauvaise qualité ou inexistant, des différences d'utilisation de l'Internet et des médias selon les âges et les régions et le phénomène de la « bulle filtrante » des médias sociaux qui fait que les gens reçoivent un flux d'informations restreint basé sur leurs précédentes recherches et leurs contenus préférés. Il a été rappelé que pour diffuser des informations sur les changements climatiques, chaque communauté devait exploiter au mieux la technologie disponible, y compris les réseaux locaux de communication, les radios, les téléphones et les réunions locales. Le groupe a proposé d'utiliser : un langage non exclusif pour inclure les femmes dans l'action climatique ; des messages adaptés aux hommes et aux femmes ; des informations climatiques transmises de manière compréhensible et dans les langues locales ; et des messages sur le climat axés sur les solutions et qui tiennent compte des conditions, de la culture et des besoins locaux. Le groupe a relevé que les forums en ligne, les podcasts, les applications logicielles, les vidéos YouTube et les jeux en réseaux pouvaient aussi être utilisés. Il a proposé que des partenariats soient établis avec des médias locaux, des écoles, des blogueurs, des influenceurs, des entreprises et des spécialistes des prévisions météorologiques pour fournir des renseignements sur les changements climatiques à davantage de personnes.

25. Le groupe de travail 4 a souligné que la coopération internationale pouvait encourager l'échange de bonnes pratiques et d'enseignements entre les pouvoirs publics, les organisations et les communautés. La coopération internationale peut aussi renforcer les dialogues multipartites et la collaboration bilatérale entre les pays et peut donner aux femmes, aux peuples autochtones et à d'autres les moyens d'agir grâce au partage de leurs expériences. En outre, la coopération internationale peut renforcer les groupes de travail sur les changements climatiques existants, comme les réseaux d'universités, les écoles et les ONG. Le groupe a proposé de mettre en contact les coordonnateurs de l'Action pour l'autonomisation climatique avec des jeunes locaux et des ONG pour atteindre des couches de la population qui ne participent pas encore à l'action climatique. Par ailleurs, le groupe a reconnu que l'appropriation de ce problème par la population, la durabilité de l'action et la capacité de coopération internationale étaient aussi des défis, qui pourraient être relevés grâce à une adaptation adéquate des politiques nationales. Une telle adaptation aiderait aussi à garantir la continuité. Le groupe a proposé de mettre en place un ensemble de réunions virtuelles et en présentiel pour inclure les jeunes dans l'action climatique, ainsi que de mettre des fonds à disposition pour soutenir la participation des jeunes aux réunions sur le climat.

C. Séance II : la participation du public, l'accès de la population à l'information et la coopération internationale qui s'y rapporte

1. Aperçu et objectifs de la séance II

26. La réunion a été ouverte par les cofacilitateurs du dialogue, qui ont exposé les objectifs de la séance : le partage et l'échange de données d'expérience, d'idées, de pratiques optimales et d'enseignements tirés en matière de participation du public, d'accès de la population à l'information, de coopération internationale et d'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans la mise en œuvre de l'Action pour l'autonomisation climatique.

2. Orateur principal

27. La séance a commencé par un discours liminaire de M^{me} Mary Robinson, ancienne Présidente de la République d'Irlande et Présidente de la Mary Robinson Foundation – Climate Justice. Elle a souligné l'importance qu'il y avait à promouvoir l'égalité des sexes et la participation du public au processus décisionnel et à l'action climatique. Elle a souligné que la mise en œuvre de la politique climatique nécessitait des contributions plus importantes des personnes directement concernées par les changements climatiques, notamment les communautés locales, les populations autochtones et les femmes. Elle a estimé que l'équilibre entre les sexes et la représentation des femmes dans le processus décisionnel pouvaient contribuer à la prise de décisions plus pertinentes et plus efficaces. Elle a expliqué que la participation des femmes et l'utilisation de leurs connaissances et de leurs compétences dans le cadre des contributions déterminées au niveau national devraient être une priorité dans tous les pays.

28. L'intervenante a rappelé le préambule de l'Accord de Paris, qui stipule que « les Parties devraient, lorsqu'elles prennent des mesures pour faire face [aux] changements [climatiques], respecter, promouvoir et prendre en considération leurs obligations respectives concernant les droits de l'homme ». Elle a souligné qu'il importait d'adopter une approche fondée sur les droits de l'homme concernant les activités menées à l'échelle nationale, ce qui pouvait renforcer les garanties judiciaires et accroître l'efficacité de la prise de décisions relatives au climat. À cette fin, elle a proposé de nommer un coordonnateur pour les droits de l'homme auprès du secrétariat de la Convention, d'élaborer des directives pour l'intégration des droits de l'homme dans l'action climatique, d'engager les Parties et les ONG ainsi que d'autres observateurs à inclure des représentants des communautés locales dans leurs délégations aux conférences sur le climat, et de favoriser leur participation au dialogue et aux ateliers.

3. Exposés

29. Plusieurs exposés ont été faits sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience en matière de promotion de la participation du public et de l'accès de la population à l'information. Un représentant du Conseil des droits de l'homme a présenté un

exposé sur les liens entre les droits de l'homme et les changements climatiques. Il a rappelé l'article 12 de l'Accord de Paris, qui dispose que « les Parties coopèrent en prenant, selon qu'il convient, des mesures pour améliorer l'éducation, la formation, la sensibilisation, la participation du public et l'accès de la population à l'information dans le domaine des changements climatiques ». Il a souligné que la participation du public et l'accès à l'information étaient des droits de l'homme reconnus dans plusieurs instruments internationaux, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Dans le contexte des questions liées à l'environnement, le droit de participer et d'avoir accès à l'information est renforcé par le Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement¹⁷, la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus)¹⁸ et l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice en matière d'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes (Accord d'Escazú)¹⁹. Il a souligné que l'éducation était un droit de l'homme et que la Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, le Plan d'action pour l'égalité des sexes et l'Action pour l'autonomisation climatique étaient des points d'ancrage qui intégraient les droits de l'homme dans le programme d'action pour le climat. Il a relevé la nécessité de promouvoir l'égalité des sexes dans les processus de négociation sur le climat. Il a fait observer que les gouvernements avaient des obligations juridiquement contraignantes en matière de droits de l'homme et qu'il était important que les lignes directrices pour l'application de l'Accord de Paris, qui seraient adoptées à la vingt-quatrième session de la COP, favorisent une participation inclusive, informée et aussi large que possible, en particulier pour ce qui concernait les contributions déterminées au niveau national, les activités d'adaptation et le cadre de transparence et le bilan mondial.

30. Une représentante de l'Institut allemand de développement²⁰ a présenté un outil Web²¹ permettant de mettre en évidence les liens entre l'action climatique et les objectifs de développement durable (ODD). Cet outil permet d'analyser et de comparer dans quelle mesure les actions climatiques formulées dans les contributions déterminées au niveau national correspondent à chacun des 17 ODD. Elle a souligné que les contributions déterminées au niveau national comprenaient de nombreuses activités liées au climat qui étaient également utiles pour la mise en œuvre de plusieurs ODD. Par exemple, elle a noté que les activités liées au climat pouvaient contribuer non seulement à l'ODD 13, relatif à l'action climatique, mais aussi à l'ODD 7 concernant l'énergie propre à un coût abordable, à l'ODD 2 concernant le droit à une alimentation suffisante, à l'ODD 15 concernant la vie sur terre et la biodiversité, à l'ODD 11 concernant les villes et les communautés durables, à l'ODD 6 concernant l'eau potable et l'assainissement et à l'ODD 17 sur les partenariats. Elle a expliqué que l'outil Web améliorerait l'accès à l'information, favorisait la transparence et encourageait les partenariats entre les pays. Elle a expliqué en outre que cet outil avait pour effet d'accroître l'importance de la cohérence entre les politiques et rendait plus nécessaire l'adoption de mesures pertinentes et complémentaires utiles à la fois au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'Accord de Paris.

31. Une représentante de la Bulgarian Gender Research Foundation²² a présenté les bonnes pratiques visant à favoriser l'accès des femmes aux technologies de l'information et des communications. Elle a fait observer que l'une des priorités de la présidence bulgare de l'Union européenne (UE) au premier semestre de 2018 était de donner aux femmes les moyens de participer à l'économie numérique. Elle a souligné que le secteur des technologies de l'information et des communications était le secteur le plus performant en Bulgarie et qu'il employait environ 20 000 personnes, dont 30 % de femmes, soit presque le double de la moyenne de l'UE en matière de représentation des femmes.

¹⁷ Voir <http://www.un.org/documents/ga/conf151/french/aconf15126-1>.

¹⁸ Voir <http://www.unece.org/env/pp/treatytext.html>.

¹⁹ Voir <https://www.cepal.org/en/escazuagreement>.

²⁰ Voir <https://www.die-gdi.de/en>.

²¹ Disponible à l'adresse : <https://klimalog.die-gdi.de/ndc-sdg>.

²² Voir <https://www.escri-net.org/member/bulgarian-gender-research-foundation>.

32. Elle a également communiqué des informations sur le projet SAME World (Sustainability, Awareness, Motivation, Environment)²³, qui associe 10 pays de l'UE (Allemagne, Bulgarie, Espagne, Estonie, Grèce, Hongrie, Italie, Portugal, Slovaquie et Slovénie) et qui est mené en partenariat avec le Kenya, le Mozambique, le Myanmar et la République-Unie de Tanzanie. Elle a expliqué que ce projet visait à sensibiliser le public au moyen d'actions éducatives sur les changements climatiques, les migrations environnementales et la justice environnementale. Il avait abouti à la création d'une plateforme en ligne et d'une pochette éducative qui avait été traduite en 12 langues. En Bulgarie, ce projet avait bénéficié à plus de 20 000 personnes, notamment aux enseignants, aux étudiants et au personnel des collectivités locales, des organisations sociales et des médias.

33. Un représentant du secrétariat a mentionné le slogan « Nothing about us without us » (Pas de décision nous concernant sans nous consulter). Il a fait observer qu'il s'agissait d'un concept d'un grand potentiel utilisé dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées et qu'il devrait également être appliqué au processus relatif aux changements climatiques. Il a souligné qu'il incombait désormais aux pays de prendre les mesures nécessaires au titre de l'Accord de Paris. Il a expliqué que, pour rehausser le niveau d'ambition, il était essentiel de promouvoir la participation de tous ceux qui se sentaient engagés et qui pouvaient agir pour relever le défi climatique. Il a noté que la participation du public était cruciale aux niveaux national et international et qu'il était donc important de communiquer sur les changements climatiques dans un langage simple et compréhensible, et sans utiliser d'acronymes.

4. Débats et conclusions des groupes de travail

34. Les participants ont été répartis en quatre groupes de travail :

a) Le groupe de travail 1 a examiné les moyens d'encourager les femmes, les hommes, les filles et les garçons de tous les milieux à s'intéresser et à participer à l'élaboration et à l'application des politiques climatiques locales et nationales ;

b) Le groupe de travail 2 a débattu des différents moyens de communiquer des informations pour faire en sorte que les femmes, les hommes, les filles et les garçons susceptibles d'avoir des difficultés d'accès en raison de l'analphabétisme, d'un handicap, d'obstacles physiques ou de barrières linguistiques puissent recevoir et comprendre les informations relatives aux changements climatiques ;

c) Le groupe de travail 3 a examiné une « approche fondée sur les droits » visant à renforcer les travaux concernant la participation du public et l'accès à l'information sur les changements climatiques aux niveaux local et national ;

d) Le groupe de travail 4 s'est penché sur la coopération aux niveaux international et régional visant à faciliter la participation du public et l'accès de la population à l'information.

35. Le groupe de travail 1 a fait des suggestions axées spécifiquement sur la population. S'agissant des enfants, il a proposé que la formulation et la structure de la politique en matière de changements climatiques soient traduites dans un langage facile à comprendre illustré par des images et qu'elles s'appuient sur le dialecte et le contexte locaux. Le groupe a indiqué que les écoles pouvaient jouer un rôle important dans la promotion de la participation des étudiants dans le cadre de clubs sur les changements climatiques et dans l'organisation d'échanges d'étudiants, de concours et d'activités périscolaires. Il a mentionné que les jeunes avaient besoin de se sentir concernés par les questions liées aux changements climatiques pour être encouragés à réfléchir à ce qu'ils pouvaient faire dans leur vie et à trouver leurs propres solutions. Le groupe a noté qu'il était important d'établir un lien entre les changements climatiques et les questions intéressant les jeunes, telles que les emplois verts et sans incidence sur le climat et l'esprit d'entreprise.

36. Le groupe de travail 1 a souligné que, pour que le point de vue des femmes soit pris en considération dans les questions environnementales, les femmes devaient être représentées dans

²³ <http://www.sameworld.eu/en>.

le processus de prise de décisions, être encouragées à mettre en évidence et à raconter leurs expériences et avoir accès à des activités de formation sur les questions relatives au genre. Le groupe a expliqué que les organisations de la société civile pourraient encourager le public à participer à l'élaboration des mesures relatives au climat et à l'action dans ce domaine en établissant des liens avec les gouvernements, en agissant comme facilitateurs et en intégrant les changements climatiques dans les initiatives existantes auxquelles les gens s'intéressaient déjà. Il a souligné qu'il importait de favoriser la participation des femmes, des peuples autochtones et des jeunes, ainsi que d'associer le secteur privé, les organisations communautaires, les personnes âgées et les populations les plus vulnérables et les plus pauvres. Il a également souligné que l'organisation des dialogues nationaux sur le climat pourrait être l'occasion de réunir des parties prenantes gouvernementales et issues d'entités non parties afin d'examiner les politiques relatives aux changements climatiques.

37. Le groupe de travail 2 a souligné que l'accès à l'information ne se traduisait pas nécessairement par une participation effective. Il a noté qu'il était difficile de concrétiser l'accès à l'information et la participation du public et il a relevé que l'un et l'autre étaient des droits. Il a soutenu qu'un appui et un renforcement des capacités étaient nécessaires et qu'il fallait déterminer quels étaient les meilleurs moyens d'influer sur les populations les plus difficiles à atteindre. Ce groupe de travail a examiné les moyens de créer des informations accessibles, parmi lesquels notamment : l'utilisation d'un contenu et d'un langage adaptés sur le plan culturel ; l'utilisation des moyens de diffusion de l'information déjà existants dans une région donnée ; la création de logiciels pour les adolescents ; et le recours à des personnes bien informées et fiables, telles que les musiciens et d'autres artistes, pour véhiculer les messages. Il a été souligné que les enfants avaient besoin d'une éducation interactive, en face à face, et pas seulement de vidéos, et qu'il était important de tenir compte des lieux et des horaires concernés pour favoriser l'accès des femmes.

38. Le groupe de travail 2 a évoqué dans le cadre de ses débats la question des obstacles à l'accès à l'information. Il a noté que le respect du droit à l'isolement était important mais qu'il importait aussi d'atteindre les personnes marginalisées. Il a constaté que l'analphabétisme et le handicap étaient deux types de marginalisation souvent négligés et il a expliqué que les déficiences visuelles et auditives devaient être prises en compte lors de l'élaboration des sites Web et des informations écrites sur les changements climatiques.

39. Ce groupe a également mentionné les obstacles psychologiques et comportementaux à l'accès à l'information, notamment le fait que certains enseignants ne voulaient pas donner des cours sur les changements climatiques. Il a estimé que la climatologie devait être rendue accessible et facile à comprendre au moyen de messages élaborés de manière créative et reposant sur les connaissances découlant des sciences sociales. Le groupe a proposé de concevoir et de déployer de façon appropriée des moyens technologiques permettant d'atteindre les publics visés, en tenant compte également de la façon dont les femmes reçoivent et perçoivent l'information et les données présentées. Il a exposé deux approches complémentaires : l'approche ascendante, consistant à donner aux personnes diffusant des messages, telles que les enseignants, les dirigeants religieux et culturels, les artistes, les acteurs et les musiciens, les moyens de partager des informations et des messages au sein de leur communauté, et l'approche descendante, consistant à intégrer la participation du public et l'accès à l'information dans les règles relatives à la mise en œuvre de l'Accord de Paris de façon à assurer la participation du public ou à mettre l'accent sur celle-ci. Le groupe a indiqué qu'un appui, notamment en termes de financement et de renforcement des capacités, était nécessaire pour déterminer la meilleure façon d'atteindre les populations et de mettre ces connaissances en pratique.

40. Le groupe de travail 3 a recensé les difficultés ci-après : la méconnaissance des approches fondées sur les droits de l'homme concernant l'élaboration et la mise en œuvre des politiques en matière de changements climatiques ; le manque de connaissances des communautés s'agissant de leurs droits de participer ; la participation insuffisante des femmes, des peuples autochtones et des communautés locales aux consultations relatives aux projets et à la prise de décisions ; les lacunes des mécanismes de diffusion de l'information ; le manque d'informations dans les langues locales ; et l'insuffisance des financements.

41. Le groupe a recommandé les actions suivantes :

- a) Accroître la participation des populations autochtones, des femmes, des agriculteurs, des collectivités locales, des personnes âgées et des jeunes aux projets d'adaptation et d'atténuation et à la prise de décisions ;
- b) Favoriser le renforcement des capacités des décideurs, des responsables locaux et des communautés en ce qui concerne la compréhension et la mise en œuvre d'une approche fondée sur les droits de l'homme ;
- c) Élaborer des lignes directrices pour aider les gouvernements à intégrer une approche fondée sur les droits de l'homme dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris ;
- d) Respecter les connaissances traditionnelles ;
- e) Promouvoir le dialogue entre les gouvernements et les parties prenantes, par exemple dans le cadre de forums et de tables rondes permettant aux communautés locales de faire part de leurs vues sur les mesures et les projets relatifs à l'action climatique nécessitant des fonds, afin de favoriser la participation du public et l'accès à l'information sur les changements climatiques.

42. Le groupe de travail 4 a souligné que la coopération internationale pouvait renforcer et intensifier l'action dans divers domaines, tels que l'amélioration de l'échange des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'expérience entre les pays et les entités non parties aux processus intergouvernementaux liés à l'accès du public à l'information et à la participation du public. Ce groupe a mentionné la Convention d'Aarhus, l'Accord d'Escazú et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes²⁴. Il a expliqué que, dans le cadre des conférences internationales relatives au développement durable, la coopération internationale pouvait favoriser la participation de multiples parties prenantes dans le cadre de consultations et de manifestations parallèles. Le groupe a rappelé que la Conférence de la jeunesse organisée avant la vingt-troisième session de la COP en était un bon exemple. Il a noté que les politiques de coopération internationale offraient des possibilités supplémentaires de promouvoir la participation du public et l'accès à l'information par les moyens suivants : consultations nationales avec la société civile concernant les priorités et la gouvernance de l'aide publique au développement dans les pays donateurs ; manifestations multipartites visant à examiner l'aide publique au développement et l'appui de la communauté internationale ; et inclusion de lignes directrices ou de critères relatifs aux consultations locales dans tout projet mis en œuvre dans le cadre de la coopération internationale.

43. Le groupe a mentionné que des enseignements pourraient également être tirés de l'expérience du secteur privé, en particulier concernant les bonnes pratiques et les mécanismes utilisés pour mobiliser la population et mener des consultations publiques, et dans le cadre de projets mis en œuvre par des entreprises. Il a indiqué que les normes internationales pouvaient promouvoir la transparence des actions du secteur privé et que la coopération internationale avait un rôle essentiel à jouer dans le recensement des bonnes pratiques, des enseignements tirés et des critères pouvant servir de référence en matière de participation utile, notamment des bonnes pratiques relatives aux programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national. Il a recommandé de favoriser la communication et la coordination entre l'Action pour l'autonomisation climatique et les coordonnateurs pour les questions d'égalité des sexes afin de promouvoir la prise en compte des questions de genre, la participation du public et l'accès à l'information au niveau national.

D. Clôture du sixième dialogue sur l'Action pour l'autonomisation climatique

44. Le Secrétaire exécutif adjoint de la Convention a clôturé le dialogue en soulignant l'importance de l'Action pour l'autonomisation climatique et de l'engagement des jeunes dans le cadre général visant à lutter contre les changements climatiques. Il a noté que le projet

²⁴ Voir <http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/>.

de décision relative à l'Action pour l'autonomisation climatique adopté à la quarante-huitième session du SBI était le premier point du programme de travail établi en vertu de l'Accord de Paris approuvé par les Parties. Il a noté que l'Accord de Paris appelait tout le monde à l'action. Il a encouragé les participants à se tenir à leurs engagements et à contribuer au moyen de mesures concrètes à la mise en œuvre de l'Accord à tous les niveaux. L'intervenant a souligné qu'il était extrêmement important de communiquer et d'informer les gens ordinaires dans les pays, les régions et les communautés du monde entier. Il a expliqué qu'il ne s'agissait pas seulement de communiquer l'information, mais aussi de la rendre plus utile. Il a invité les participants à lire le rapport annuel établi au titre de la Convention²⁵, qui présentait de manière accessible et directe des informations concernant l'évolution des négociations sur les changements climatiques et divers sujets relatifs à ces changements.

45. Dans ses propos de clôture, le Président du SBI a remercié les cofacilitateurs pour leur excellent travail. Il a souligné que ce dialogue avait été l'occasion d'échanger des vues sur l'article 6 de la Convention et ses éléments constitutifs, sur le rôle de l'Action pour l'autonomisation climatique dans le processus relatif aux changements climatiques et en particulier sur la façon dont les participants pouvaient intégrer cette Action dans leur propre travail et dans celui de leurs communautés et de leurs gouvernements respectifs. Il a réaffirmé qu'une bonne compréhension du rôle de l'Action pour l'autonomisation climatique était importante pour ce processus, et il a conclu en invitant les participants à prendre part au septième dialogue consacré à cette Action, prévu pour se tenir en 2019 à Bonn.

46. Le dialogue a été clôturé par M^{me} Letellier, qui a remercié tous les intervenants, les orateurs et les participants pour leur participation active et leurs précieuses contributions aux débats. L'oratrice a souligné qu'il importait de tirer parti de l'expérience acquise et des enseignements tirés de l'application de l'article 6 de la Convention pour renforcer l'application des dispositions de l'article 12 de l'Accord de Paris. Elle a conclu en soulignant que les débats tenus dans le cadre de ce dialogue constituaient également une contribution à la mise en œuvre du Plan d'action pour l'égalité des sexes.

IV. Prochaines étapes

47. Les Parties et les autres parties prenantes voudront peut-être utiliser l'information figurant dans le présent rapport dans le contexte de la planification, de la conception et de l'exécution d'activités relatives à l'éducation et la formation dans le domaine des changements climatiques et de la coopération internationale qui s'y rapporte.

²⁵ Disponible à l'adresse : <https://unfccc.int/resource/annualreport/>.

Annexe

[Anglais seulement]

Agenda for the 6th Dialogue on Action for Climate Empowerment

Opening of the 6th Dialogue on Action for Climate Empowerment Session I: public awareness and international cooperation thereon Tuesday, 8 May 2018, from 4 p.m. to 7 p.m., Bonn, Germany World Conference Centre Bonn, room Santiago de Chile	
4 p.m. to 4.40 p.m.	Opening of the 6 th Dialogue on Action for Climate Empowerment Welcoming remarks <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ms. Patricia Espinosa, UNFCCC Executive Secretary ▪ Mr. Frank Bainimarama, COP 23 President and Prime Minister of Fiji ▪ Mr. Emmanuel Dlamini, Chair of SBI Group photo Outline and objectives by co-facilitators <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mr. Paulo Jose Chiarelli, UNFCCC National Focal Point for Brazil and Ms. Emma Letellier, UNFCCC Gender Focal Point for France
Presentation of good practices and lessons learned on public awareness and international cooperation on this matter	
4.40 p.m. to 5 p.m.	“Lessons learned on raising awareness and communication climate change” <ul style="list-style-type: none"> ▪ Jamie Clarke, Climate Outreach. “Feminist women-led approaches to social, Economic and climate justice” <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ms. Maria Nailevu – DIVA for Equality PPGCCSD, PICAN, WGC, WMG. ▪ “Efforts lead by young people in raising awareness and mobilizing climate action” YOUNGO Question and answer session
Methodology	
5 p.m. to 5.05 p.m.	Explanation on the methodology of the working groups by the co-facilitators
Working groups	
5.05 p.m. to 6.30 p.m.	Working groups’ discussions on key topics
Conclusions of the working groups	
6.30 p.m. to 6.55 p.m.	Presentation of the working groups’ conclusions and moderated dialogue among participants
Closing remarks	
6.55 p.m. to 7 p.m.	Closing remarks Session I: Public awareness and international cooperation on this matter

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mr. Paulo Jose Chiarelli, UNFCCC National Focal Point for Brazil and Ms. Emma Letellier, UNFCCC National Gender and Climate Change Focal Point for France
Day II: Public participation, public access to information and international cooperation on these matters Wednesday, 9 May 2018 from 4 p.m. to 7 p.m. Room: Santiago de Chile	
4 p.m. to 4.05 p.m.	Outline and objectives of session II by co-facilitators <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mr. Paulo Jose Chiarelli, UNFCCC National Focal Point for Brazil and Ms. Emma Letellier, UNFCCC National Gender and Climate Change Focal Point for France
Keynote speaker	
4.05 p.m. to 4.15 p.m.	Ms. Mary Robinson, former President of the Republic of Ireland and Chair of the Mary Robinson Foundation – Climate Justice
Presentation on good practices and lessons learned in fostering public participation and access to information	
4.15 p.m. to 5 p.m.	Presentations <ul style="list-style-type: none"> • “Respecting and promoting human rights in the implementation of the Paris Agreement” Mr. Benjamin Schachter, United Nations Human Rights Council • “Enhancing access to information through web tools on NDCs and SDGs” Ms. Hannah Janetschek, German Development Institute • “Access of women to information and communication technologies for their empowerment and the achievement of SDGs – Examples of good practices from Bulgaria” Ms. Elena Triffonova, Bulgarian Gender Research Foundation Questions and answers
Working groups	
5 p.m. to 6.20 p.m.	Working groups’ discussions on key topics
Conclusions of the working groups	
6.20 p.m. to 6.50 p.m.	Presentation of the working groups’ conclusions and moderated dialogue among participants
Closure of the 6th Dialogue on Action for Climate Empowerment	
6.50 p.m. to 7 p.m.	Closing remarks <ul style="list-style-type: none"> • Mr. Ovais Sarmad, Deputy Executive Secretary, UNFCCC • Mr. Emmanuel Dlamini, Chair of the SBI • Mr. Paulo Jose Chiarelli, UNFCCC National Focal Point for Brazil and Ms. Emma Letellier, UNFCCC National Gender and Climate Change Focal Point for France